



LETTRE DE CONSULTATION

Acheteur : Centre Hospitalier Universitaire CAEN NORMANDIE
Etablissement support du GHT NORMANDIE CENTRE

Représenté par :
Monsieur Frédéric VARNIER, directeur général
Cellule marchés publics
CS 30001

14033 CAEN Cedex 9

Lettre de consultation relative au :

***Maintenance préventive et corrective des onduleurs de marque S2S LEGRAND
et de leurs batteries pour le GHT Normandie Centre***

La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables
en application des articles L. 2122-1 et R.2122-2 du Code de la commande publique

Date d'envoi de l'invitation à présenter une offre : le 17 octobre 2025

Date limite de réception des offres : 19 novembre 2025 à 12 heures 00

La présente lettre de consultation a pour objet d'inviter la société **LEGRAND ENERGIE SOLUTIONS** domiciliée Technoparc de l'Aubinière, 14 impasse des Jades, CS53863 44338 NANTES, à déposer une offre et à lui fournir les informations utiles pour ce faire.

Les documents de la consultation joints en annexe sont : le Cahier des Clauses Techniques Particulières, et le Cahier des Clauses Administratives Particulières n° GHT2025151 du 17 octobre 2025.

Le marché a pour objet la maintenance préventive et corrective des onduleurs de marque S2S LEGRAND et de leurs batteries pour le GHT Normandie Centre.

Il est fait application de l'article R 2122-2 du code de la commande publique relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence suite à appel d'offres infructueux.

.....

La date limite de réception de l'offre est fixée au : **19 novembre2025 à 12 heures 00.**

Une visite facultative est programmée avec un représentant de chaque établissement partie, dans les conditions suivantes :

Etablissements parties	Date et heure	Lieux du rendez-vous	Représentant de l'établissement partie
CHU Caen Normandie	04/11/2025 10H00	Site Côte de Nacre Poste 20	Monsieur BOURIN Tel : 02.31.06.51.87 Bourin-s@chu-caen.fr
CH Aunay-Bayeux	04/11/2025 13H30	Accueil CH BAYEUX	Monsieur LECONTE Tel : 07.88.39.00.77 e.leconte@ch-ab.fr

L'offre sera constituée :

- d'une lettre de candidature (DC1)
- de la déclaration du candidat (DC2), accompagnée des habilitations électriques (NFC 18-510) à jour d'un niveau minimal de BR/B2V/H0V et des habilitation Travaux Sous Tensions B1T/B2T/BN (Norme NFC 18-510).
- d'un acte d'engagement (ATTR1), dûment complété,
- d'une proposition technique,
- d'un cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) complété pour la maintenance préventive
- d'un Bordereau des Prix Unitaires (BPU) complété pour la maintenance corrective,
- d'un cadre de composition de l'équipe complété,
- d'une note méthodologique permettant d'apprécier l'exhaustivité de l'offre par rapport aux exigences du C.C.T.P. et la qualité des prestations proposées et précisant notamment :
 - **Les modalités d'organisation et le mode opératoire défini :**
 - ✓ Pour la maintenance préventive : détail du planning de maintenance proposé, procédures à suivre, reporting (feuille d'intervention, rapports-types)
 - ✓ Pour la maintenance corrective : organisation de l'astreinte : délais d'intervention, fréquence et répartition des astreintes au sein de l'équipe, protocole d'intervention en cas d'urgence, suivi des interventions et rapports d'intervention
 - **La composition de l'équipe définie dans le cadre de composition de l'équipe, le cas échéant (structuration de l'équipe, etc...).**
 - **Les moyens techniques mis à disposition :**
 - ✓ Matériel et équipements affectés à la prestation,
 - ✓ Gestion des stocks et approvisionnement des pièces détachées : garanties de disponibilité des pièces et délais de livraison, localisation des entrepôts et accessibilité des pièces de recharge,
 - ✓ Outil de communication proposé pour le suivi des demandes et des interventions, ainsi que pour l'accès aux rapports, etc...

- **Les démarches de sécurité mises en œuvre :**
 - ✓ Equipements de protection individuelle (EPI)
- **Les démarches environnementales :**
 - ✓ Recyclage et traitement des équipements obsolètes et des déchets électroniques
- Le cadre de composition de l'équipe complété ;
- L'inventaire complété (si nécessaire) ;
- La documentation technique « en français » relatives aux batteries qui seront mises en place ;
- Tous autres documents à l'initiative du soumissionnaire permettant de mieux appréhender son offre tels que les documentations commerciales, techniques, le(s) manuel(s) d'utilisation, prix remportés, labels obtenus, etc
- Le relevé d'identité bancaire ou postal.

Le soumissionnaire a la possibilité d'utiliser le document unique de marché européen (DUME), disponible gratuitement à l'adresse suivante :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/> ou <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

Si celui-ci a déjà été transmis lors d'une précédente consultation et tant que les informations présentées demeurent valables, le soumissionnaire est dispensé de ce nouvel envoi.

L'offre du soumissionnaire doit impérativement être :

- Transmise par voie électronique exclusivement sur la plate-forme des achats de l'Etat « **PLACE** » <https://www.marches-publics.gouv.fr/> Cf. annexe « *Dispositions relative à la remise d'offre par voie dématérialisée* »

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui lui seraient nécessaires, le soumissionnaire doit faire parvenir avant la date limite de remise des offres, une demande par l'intermédiaire de la fonctionnalité « **2 questions** » via la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr/> après s'être identifié.

L'offre sera obligatoirement rédigée en **langue française** et l'unité monétaire utilisée sera **l'euro**.

L'offre sera appréciée au regard des critères suivants, **après négociation** avec le soumissionnaire :

- Valeur technique
- Prix
- Démarches environnementales

Le cas échéant, le CHU Caen Normandie, établissement support du GHT, pourra décider d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale, sans négociation.

Le délai de validité de l'offre est de **90 jours** à compter de la date limite fixée pour sa remise.

Conformément à l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve de la vérification par le CHU Caen Normandie de la régularité des attestations et certificats énumérés ci-dessous, délivrés par les administrations ou organismes compétents :

- Les **attestations et certificats** délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat à satisfait à ses **obligations fiscales et sociales**.

A défaut, sera transmis un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du soumissionnaire.

* L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la transmission et la signature de l'acte d'engagement **ne sont plus obligatoires**.

La signature de l'acte d'engagement (ATTR1) pourra être réalisée de manière électronique ou manuscrite si l'attributaire ne dispose pas de la signature électronique. (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23784>)

Dans l'hypothèse d'une signature électronique, le certificat de signature utilisé doit répondre aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement [eIDAS](#) sont autorisés ; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CADES, XAdES.

Si le soumissionnaire ne dispose pas de la signature électronique, il devra faire parvenir au CHU de CAEN un document signé manuscritement de manière originale.

Espérant bénéficier de votre meilleure offre, je vous prie de croire, madame, monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général

Frédéric VARNIER

DISPOSITIONS RELATIVES A LA REMISE D'OFFRE PAR VOIE DEMATERIALISEE

L'offre devra **impérativement** et **exclusivement** être transmise par voie électronique sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, avant la date et l'heure limite figurant en 1^{ère} page.

1.....Outils requis pour effectuer la réponse électronique

Le soumissionnaire doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés ici, en plus de ses logiciels bureautiques habituels :

- **Une machine virtuelle Java** (Java Runtime Environment J2SE en version 4 : JRE 1.4.2_04 et supérieure, version 5 : JRE 1.5.0_06 et supérieure, ou version 6 : JRE 1.6.0_01 et supérieure). Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (<http://www.java.com/fr/download/index.jsp>).

2.....Présentation des fichiers de réponse

Le manuel d'utilisation du candidat est disponible à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.

Afin de déposer sa réponse, le candidat doit se connecter au site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr/> et s'identifier avec son compte (couple identifiant/mot de passe). Il accède à son Espace puis à la procédure concernée pour réaliser la réponse par voie dématérialisée (cliquez sur **3 Dépôt**). Le soumissionnaire procède alors à l'opération de dépôt des fichiers en suivant les instructions de la plate-forme.

A noter qu'il n'est pas nécessaire de déposer un fichier compressé (au format ZIP par exemple). Le site Internet compressera de lui-même les fichiers déposés avant leur envoi sur le réseau Internet.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent de la plate-forme. Ces dates et heures font, seules, foi pour le traitement de la procédure.

Seul ce récépissé est la preuve de dépôt de la réponse. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du marché public.

Conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, l'offre doit être transmise en une seule fois. A défaut, seule la dernière offre réceptionnée sera ouverte.

2.....Plis volumineux

Il est indiqué que la plate-forme ne présente pas de limite concernant la taille des documents à transmettre mais que **la durée de l'étape de transfert dépend très fortement de la taille du fichier de réponse et du débit de la connexion Internet**.

En tout état de cause, la transmission complète devra intervenir avant les dates et heures limites de réception indiquées dans la présente lettre de consultation, sous peine d'élimination.

3.....Traitement des programmes informatiques malveillants (virus)

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il est rappelé aux candidats que, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le CHU Caen Normandie peuvent faire l'objet d'une réparation.

Le CHU Caen Normandie conserve alors la trace de la malveillance du programme et, s'il décide de tenter une réparation, conserve également la trace des opérations de réparation réalisées.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, le soumissionnaire ne doit utiliser ni les

exécutables notamment les « exe », « com », « bat », « pif », « vbs », « scr », « msi », « eml » ni les « macros ».

Les antivirus utilisés au CHU de Caen sont SYMANTEC ANTIVIRUS (serveur mis à jour quotidiennement), présent sur tous les micro-ordinateurs de l'établissement, et TREND MICRO INTER SCAN (mise à jour toutes les heures) pour toutes les informations amenées par messagerie ou Internet.

Si la récupération des fichiers n'est pas possible ou s'ils n'ont pas fait l'objet d'une réparation, et si le candidat a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci sera ouverte par le CHU Caen Normandie.

4.....Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse électronique. La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au CHU Caen Normandie.

La copie de sauvegarde sera impérativement envoyée dans les délais indiqués à la présente lettre de consultation sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivantes :

Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie
Direction des affaires juridiques
Cellule marchés
CS 30001
14033 Caen cedex 9
Secrétariat : 02.31.06.53.29

Le **support physique électronique** est une alternative au support papier. Le CHU Caen Normandie accepte les cd-rom, les dvd et les clés USB, tout autre support sera réputé non reçu.

Cette copie remise sous pli scellé, devra comporter obligatoirement la mention lisible, « copie de sauvegarde – MSMC GHT2025151 maintenance onduleurs S2S LEGRAND».

Les documents remis devront respecter précisément les exigences du présent document.

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte qu'en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans les documents électroniques transmis par le soumissionnaire et sous réserve d'être parvenue dans les délais de dépôt.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par CHU Caen Normandie.

5.....« Re-matérialisation » des documents électroniques

Les documents transmis par voie électronique ou sur support physique électronique pourront être « re-matérialisés » après l'ouverture des plis. Le soumissionnaire est informé que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite de l'acte d'engagement sous format papier.

* *
*